



MUNICIPALITE

Préavis 2011–2016 / N° 88

**Jetons de présence et indemnités du Conseil communal
Législature 2016 – 2021**

Rolle, le 4 avril 2016

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'adopter le projet d'indemnités et de jetons de présence des membres de votre Conseil pour la prochaine législature, selon la proposition émise par votre Bureau, conformément à l'article 29 de la Loi sur les communes (LC du 28 février 1956) et à l'article 17 chiffre 14 du règlement du Conseil communal de Rolle du 29 août 2014. Sont ainsi concernés les membres du Conseil, des commissions, les président, secrétaire, huissier et suppléants, avec effet au 1^{er} juillet 2016, jusqu'au 30 juin 2021.

1. PREAMBULE

Ce préavis complète la « Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-2021 » proposée par préavis 2011-2016 / N° 69 adopté après amendements le 10.11.2015. Fondée donc sur les décisions du Bureau du Conseil, selon le tableau récapitulatif de la page 2, la Municipalité invite les membres du corps délibérant à prendre acte de ses délibérations. Les jetons de présence sont proposés d'être maintenus pour les séances du Conseil et du Bureau à raison de Fr. 15.— la séance. En revanche, ceux des commissions sont diminués de Fr. 10.— et fixés à Fr. 30.—. Le jeton de présence spécial introduit pour la législature 2011-2016, pour la rédaction du rapport de gestion, fixé à Fr. 240.—, est ramené à Fr. 120.—. Quant aux jetons de présences des délégués aux associations intercommunales, qui étaient de Fr. 50.— pour les séances de commissions tenues hors territoire communal, ils sont supprimés (jetons versés par dites associations). Les indemnités forfaitaires annuelles des président, secrétaire-suppléant et huissier restent inchangées par rapport à la précédente législature. L'indemnité de la secrétaire du Conseil passe, elle, de Fr. 14'000.— à Fr. 16'000.— et la séance supplémentaire, dès la 9^{ème}, est portée à Fr. 1'500.— contre Fr. 1'000.— auparavant. Les indemnités spéciales relatives aux dépouillements des votations et élections ne subissent pas de modifications.

2. TABLEAU RECAPITULATIF

Les sommes proposées et les incidences financières des adaptations évoquées plus haut sont présentées dans le tableau suivant, en référence aux tarifs des trois précédentes législatures.

Jetons de présence		2002-2006	2006-2011	2011-2016	2016-2021	Différence
Conseillers						
Séance de conseil		10.—	10.—	15.—	15.—	-.—
Séance du bureau		10.—	10.—	15.—	15.—	-.—
Séance de commission		20.—	30.—	40.—	30.—	- 10.—
Rapporteur						
Séance de commission		20.—	30.—	40.—	40.—	-.—
Rapport		50.—	75.—	80.—	80.—	-.—
Rapport de gestion				240.—	120.—	- 120.—
Conseillers délégués (associations intercommunales)						
Séance commission hors Rolle				50.—	-.—	- 50.—
Indemnités forfaitaires annuelles						
Président		2'000.—	4'000.—	4'000.—	4'000.—	-.—
Secrétaire	Indemnités pour 8 séances/an	12'000.—	14'000.—	14'000.—	16'000.—	+ 2'000.—
	Par séance supplémentaire	-.—	1'000.—	1'000.—	1'500.—	+ 500.—
	Frais administratifs/an	1'800.—	1'800.—	1'800.—	1'800.—	-.—
Secrétaire suppléant (forfait annuel)		400.—	400.—	400.—	400.—	-.—
Travaux occasionnels décidés par le bureau (à l'heure)		30.—	35.—	35.—	35.—	-.—
Huissier		1'200.—	1'300.—	1'300.—	1'300.—	-.—
Indemnités spéciales						
Dépouillement élections/votations scrutateur par dépouillement		50.—	50.—	50.—	50.—	-.—
Dépouillement à la proportionnelle						
Président (par dépouillement)		-.—	500.—	500.—	500.—	-.—
Secrétaire (par dépouillement)		500.—	500.—	500.—	500.—	-.—
Chef des opérations (par dépouillement)		500.—	500.—	500.—	500.—	-.—
Scrutateurs (par dépouillement)		50.—	50.—	50.—	50.—	-.—

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

C O N C L U S I O N S

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2011-2016 / N° 88 de la Municipalité du 4 avril 2016,

entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

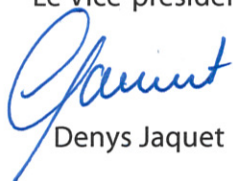
- Adopte les jetons de présence et indemnités du Conseil communal, valables du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021.

* * * * *

Approuvé par la Municipalité en séance du 5 avril 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-président


Denys Jaquet



Le Secrétaire


Pascal Petter

1^{ère} séance avec la Commission des finances : selon calendrier

Municipal délégué : M. le Syndic Jean-Noël Goël